

Lipasémie

Pour le diagnostic biologique de la pancréatite aiguë, la HAS préconise de ne plus doser l'amylasémie ; seule la lipasémie doit être dosée. En 2008, en Auvergne, 2,1 % des personnes ont eu au moins un dosage d'amylasémie et/ou de lipasémie. Une de ces personnes sur cinq s'est vue doser uniquement la lipasémie, deux sur cinq uniquement l'amylasémie et deux sur cinq l'amylasémie et la lipasémie. Les médecins généralistes ont été à l'origine de 68 % des dosages. Parmi les généralistes ayant prescrit au moins 25 dosages au cours de l'année 2008, le pourcentage de lipasémie seule variait de 0 % (pour 38 % des professionnels) à plus de 90 % (pour 11 % d'entre eux).

En juillet 2009, la Haute autorité de santé a publié une nouvelle recommandation concernant la place de l'amylasémie et de la lipasémie pour le diagnostic initial de la pancréatite aiguë.

Selon cette recommandation, un grand nombre de pathologies abdominales qui présentent des caractéristiques cliniques similaires (douleur abdominale, nausées, vomissements, etc.) non spécifiques de pancréatite aiguë entraîne le dosage des enzymes pancréatiques dans le but d'établir un diagnostic différentiel. Sur l'ensemble des pathologies avec douleur abdominale, seules 2 à 3 % correspondent à un diagnostic de pancréatite aiguë.

De plus, les données de l'Agence technique d'information sur l'hospitalisation sur les pancréatites aiguës enregistrées en établissements publics et privés montrent une diminution de 17 % des pancréatites aiguës entre 2005 et 2006. Pour cette même période, les dosages de la lipasémie et de l'amylasémie ont enregistré un taux d'évolution relativement important de l'ordre de 26 % pour la lipasémie et de 23 % pour l'amylasémie. C'est dans le contexte de cette nouvelle recommandation que nous avons étudié au niveau régional, les prescriptions de ces deux

examens biologiques de manière descriptive pour l'année 2008.

Les pratiques

• Les patients

En 2008, 2,1 % des personnes du Régime général stricto sensu ont eu au moins un dosage d'amylasémie et/ou lipasémie (Tableau I).

Tableau I - Effectif et taux (%) de personnes ayant eu au moins un dosage d'amylasémie et/ou de lipasémie selon le département, en 2008, Régime général stricto sensu

	Effectif	taux %
Allier	5 227	2,0
Cantal	2 191	2,1
Haute-Loire	3 151	2,0
Puy-de-Dôme	8 904	2,5
Total	19 473	2,1

Sommaire

Les patients	1
Nature des examens	2
Les prescripteurs	2
Bibliographie	3

Pour 19 % des personnes, seule la lipasémie a été dosée. Ce pourcentage variait selon le département de 8 % en Haute-Loire à 22 % dans le Puy-de-Dôme (Fig. 1).

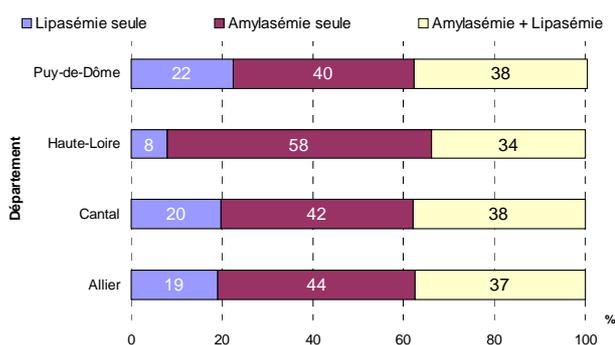


Fig. 1 - Répartition des personnes selon la nature des examens biologiques pratiqués, par département, 2008, Régime général *stricto sensu*

• Nature des examens

Une seule prescription d'examen biologique était retrouvée au cours de l'année 2008 pour 84 % des personnes (Tableau II). Cette prescription correspondait à une lipasémie seule dans 20 % des cas.

Tableau II - Répartition du nombre d'examens biologiques selon la fréquence de prescription du bilan pancréatique en 2008, Auvergne, Régime général *stricto sensu*

Nb de prescriptions	Nb de personnes	%
1	16 315	83,8
2	2 157	11,1
3	513	2,6
4 et +	488	2,5
Total	19 473	100,0

La proportion de personnes ayant eu un dosage d'amyasémie et de lipasémie augmentait avec le nombre de prescriptions, respectivement de 32 % chez les personnes ayant eu une seule prescription à 78 % chez les personnes ayant eu quatre prescriptions ou plus (Fig. 2).

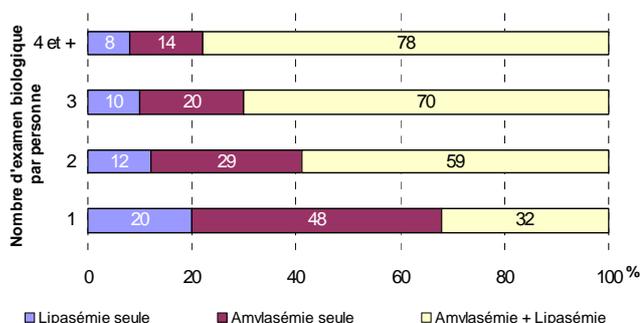


Fig. 2 - Nature des examens biologiques réalisés selon le nombre d'examens réalisés par personne au cours de l'année 2008, Auvergne, Régime général *stricto sensu*

Recommandations sur l'amyasémie et la lipasémie [1]

Les conclusions abouties des 2 conférences de consensus (la conférence internationale de Santorini 1999 et la conférence de consensus française de 2001) ainsi que celles des recommandations étrangères et internationales éditées depuis 2001 se résument comme suit :

Conclusion 1. La lipasémie a une efficacité diagnostique supérieure à celle de l'amyasémie pour le diagnostic de la pancréatite aiguë ;

Conclusion 2. Le diagnostic d'une pancréatite aiguë est établi en présence d'un tableau clinique évocateur et d'une élévation de la lipasémie à 3 fois la normale ;

Conclusion 3. Le diagnostic de la pancréatite aiguë ne doit pas reposer uniquement sur une concentration seuil arbitraire de 3 fois la normale. En cas de lipasémie inférieure à 3 fois la normale, il faut tenir compte du temps écoulé entre le dosage de la lipasémie et le début des signes cliniques ;

Conclusion 4. Le diagnostic de la pancréatite aiguë doit être réalisé le plus tôt possible et idéalement dans les 48h après le début des signes cliniques.

Cependant, malgré cette recommandation, le nombre de dosages de l'amyasémie en France reste très élevé.

Sur la base des cinq articles analysés dans le rapport d'évaluation, il est constaté que :

1. le couple sensibilité/spécificité de la lipase est toujours supérieur à celui de l'amyase et ce, quel que soit le délai considéré ;
2. l'association des deux dosages n'apporte aucun bénéfice supplémentaire par rapport au simple dosage de la lipase ;
3. il est difficile de définir un seuil optimal standard pour le dosage de la lipase permettant d'affirmer le diagnostic.

Ainsi, d'après l'ensemble de ces recommandations et consensus internationaux, la HAS avait conclu que :

Pour le diagnostic biologique de la pancréatite aiguë, la HAS préconise de ne plus doser l'amyasémie, seule la lipasémie doit être dosée

• Les prescripteurs

En 2008, 24 851 examens biologiques pour amyasémie et/ou lipasémie ont été prescrits dans la région Auvergne. Les médecins généralistes étaient à l'origine des deux tiers de ces prescriptions (Tableau III).

Tableau III - Répartition du nombre de prescriptions pour bilan d'amyasémie et/ou de lipasémie en fonction des spécialités en 2008, Auvergne, Régime général *stricto sensu*

Spécialité	Effectif	%
Médecine générale	16 811	67,6
Etablissement de santé	3 523	14,2
Gastro-entérologie et hépatologie	1 611	6,5
Chirurgie générale	1 284	5,2
Chirurgie viscérale et digestive	515	2,1
Autres spécialités	1 107	4,5
Total	24 851	100,0

Les professionnels prescrivant le pourcentage de lipasémie seule le plus élevé, étaient les praticiens des établissements (35 %), suivis par les gastro-entérologues libéraux (25 %) (Fig. 3).

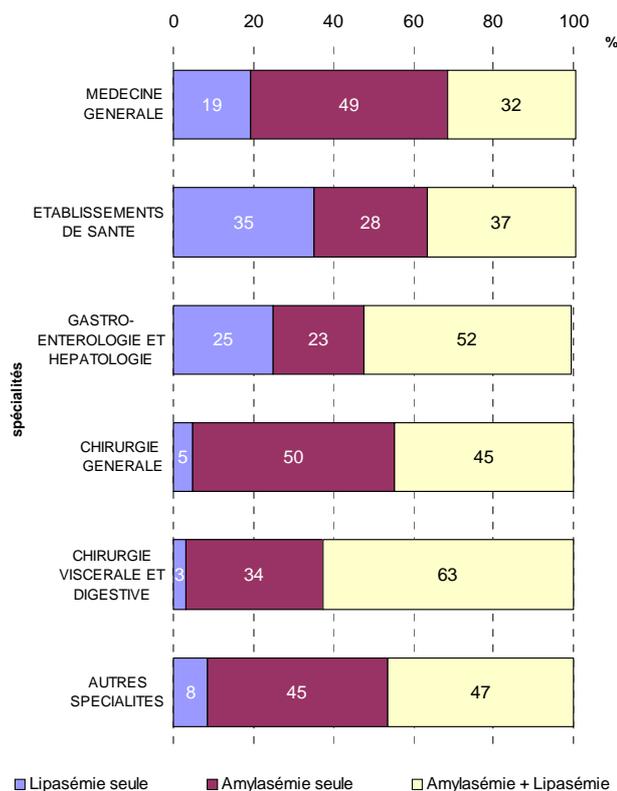


Fig. 3 - Nature des prescriptions réalisées selon la spécialité, 2008, Auvergne, Régime général *stricto sensu*

Au cours de l'année 2008, 152 médecins généralistes ont prescrit au moins 25 dosages d'amyasémie et/ou lipasémie. Parmi ces professionnels, le pourcentage de lipasémie seule variait de 0 % (pour 38 % des professionnels) à plus de 90 % (pour 11 % d'entre eux) (Fig. 4).

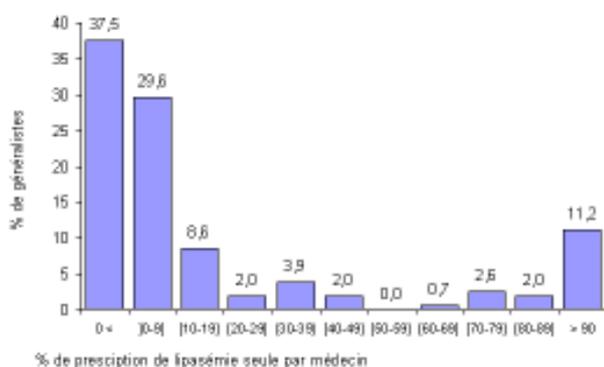


Fig. 4 - Distribution des médecins généralistes ayant prescrit au moins 25 dosages d'amyasémie et/ou lipasémie en 2008, Auvergne, Régime général *stricto sensu*

Bibliographie

[1] Evaluation de l'amyasémie et de la lipasémie pour le diagnostic initial de la pancréatite aigüe – Service évaluation des actes professionnels technologiques, Has, juillet 2009 www.has-sante.fr

[2] Conférence de consensus sur la pancréatite aigüe-Société nationale française de gastroenterologie (SNFGE), janvier 2001 – PARIS

[3] Dervenis C, Johnson CD, Bassi C, Bradley E, Imrie CW, McMahon MJ, et al. Diagnosis, objective assessment of severity, and management of acute pancreatitis. Santorini consensus conference. *Int J Pancreatol* 1999;25(3):195-210.

Méthode : Origine des données

Le régime général de l'Assurance maladie des travailleurs salariés dispose d'une base de données où sont enregistrées toutes les prescriptions remboursées aux assurés sociaux avec l'identification précise des examens biologiques^a (sous forme de code TNB).

La population étudiée était l'ensemble des assurés et bénéficiaires du régime général^b des travailleurs salariés bénéficiant au moins d'une prescription de Lipasémie et/ou Amylasémie remboursée en 2008.

^a TNB : Table nationale de codage de la biologie.

^b La région Auvergne compte 1 306 605 habitants dont 82 % sont affiliés au régime général.